

Année 2025

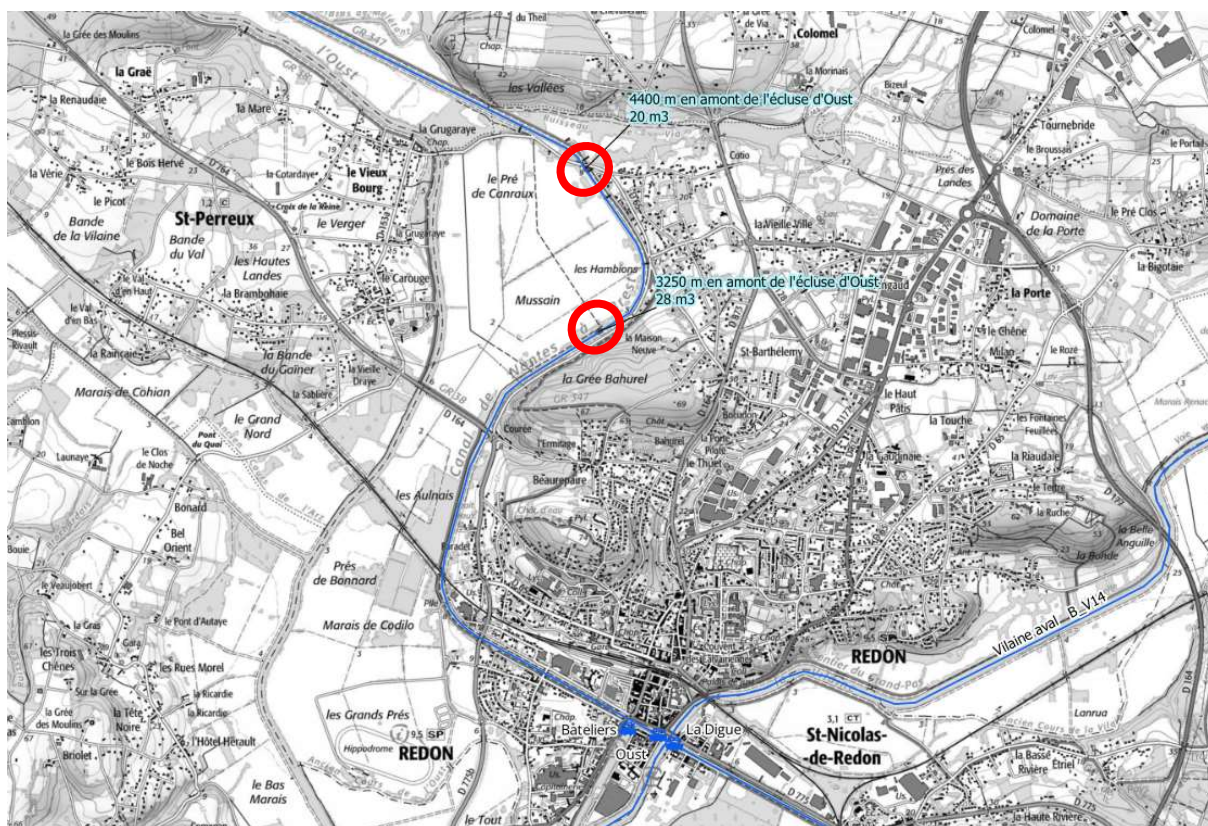
FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE DU BLAVET ET DU CANAL DE NANTES A BREST

AUTORISÉE par l'Arrêté Préfectoral du 11 FEVRIER 2025

Désignation du cours d'eau : Canal de Nantes à Brest - canal latéral
Bassin Versant : Oust (UHC 1)
Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

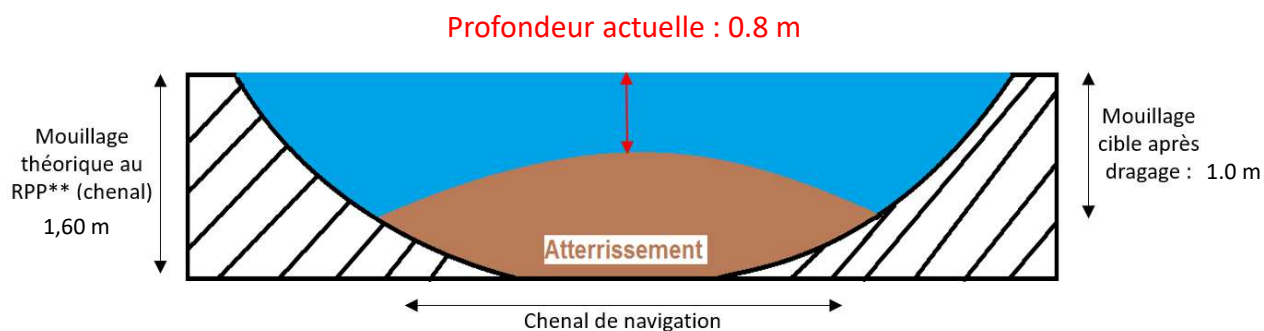
N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	35236 Redon	DPF	3250 m en amont de l'écluse d'Oust
2	35236 Redon	DPF	4400 m en amont de l'écluse d'Oust

Localisation des sites de dragages : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer



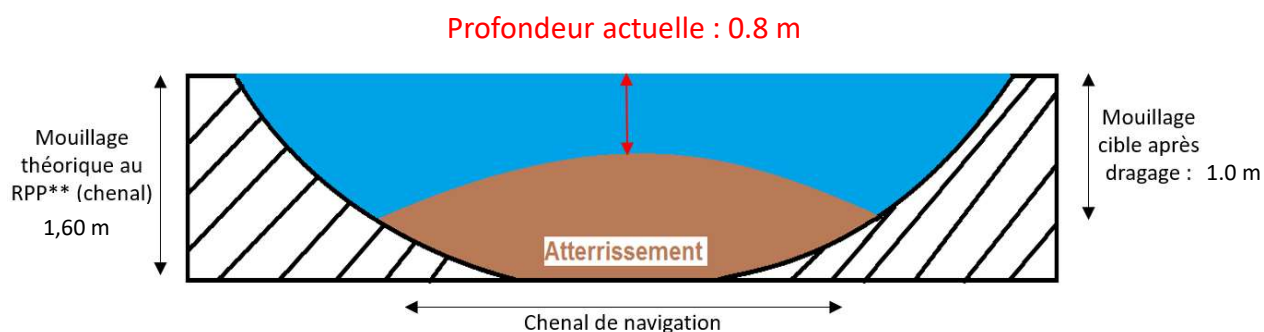
Coupes en travers des sites de dragage :

1. 3250 m en amont de l'écluse d'Oust



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

2. 4400 m en amont de l'écluse d'Oust



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Ille-et-Vilaine (35)
Communes (s):	35236 Redon (sites 1 et 2)
Localisation	Site 1 : 3250 m en amont de l'écluse d'Oust Site 2 : 4400 m en amont de l'écluse d'Oust
Motif du dragage :	Dragages afin d'atteindre des mouillages de 1,0 m

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Août-septembre 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	Site 1 : 0.5 jour Site 2 : 0.5 jour

Dernier dragage du site :	Sans objet
---------------------------	------------

1.3 Caractéristiques des sédiments

	3250 m en amont de l'écluse d'Oust	4400 m en amont de l'écluse d'Oust
Volume estimé en m3 :	28 m3	20
Nature des sédiments :	Limoneuse	Limoneuse
Épaisseur maximum estimée :	20 cm	20 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
☐	☒	☒	☐
Justification :			
L'extraction des sédiments sera réalisée au moyen d'une pelle mécanique qui pourra être, en fonction des accès disponibles, embarquée ou depuis la berge.			

1.4.2. Dragage assec

☐ OUI	☒ NON
Justification :	

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivellement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,...) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
☒	☐	☐	☐	☐	☐
Justification :					
Sédiments inférieurs au seuils S1, les sédiments seront remis en suspension					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
	OUI

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
2025_01	/	/

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage				X	Remobilisation potentielle des sédiments Augmentation de la turbidité Contamination accidentelle
Natura 2000				X	Pas d'effet
ZNIEFF	3,3 km				Pas d'effet
Zone Inondable				X	Pas d'effet
Zone Humide			X		Travaux hors zone humide
Zone de frayères			X		Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				X	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé		X			
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

La carte des frayères est à joindre en annexe.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Amphibiens Grenouille rousse Grenouille verte	Les amphibiens utilisent comme site de vie et de reproduction les abords humides des canaux (bras morts, fossés, mares, ...) plutôt que les voies navigables en tant que tel. En effet, la prédation y est très forte notamment par les poissons carnivores (brochet, sandre, ...). L'impact des activités de dragage sur ces espèces est jugé nul à faible
	Invertébrés Grand capricorne	Cette espèce n'est pas concernée par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu.
	Oiseaux Aigrette garzette Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette grise Cygne tuberculé Grand Cormoran Grimpereau des jardins Héron cendré Mésange charbonnière Martin-pêcheur d'Europe Moineau domestique Mouette rieuse Pic épeiche Pinson des arbres Pouillot véloce Rougegorge familier Troglodyte mignon	L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est considéré comme nul à faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.
	Mammifères Écureuil roux Barbastelle d'Europe Grand Murin Grand rhinolophe Loutre d'Europe Murin à moustaches Murin à oreilles échancrées Murin d'Alcathoe Murin de Bechstein Murin de Daubenton Murin de Natterer Noctule commune Noctule de Leisler Oreillard gris Petit rhinolophe Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle de Nathusius Sérotine commune	<i>S'agissant des chiroptères :</i> Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages. <i>S'agissant du Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux :</i> Ces espèces ne sont pas concernés par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu. <i>S'agissant de la Loutre :</i> Cette espèce a des meures plutôt nocturnes. Elle n'est donc pas concernée par les opérations de dragages qui ont lieu le jour. Les opérations de dragages n'ont par ailleurs pas d'impact sur d'éventuelles catiches à Loutre
	Reptiles Lézard des murailles	Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique

		des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont pas concernées par les opérations de dragage.
Flore	Néant.	

Conclusion :

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturaliste pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échéant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre...) adopteront un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Pour l'anguille, un suivi visuel lors des opérations de dragage sera mise en place. L'opérateur sera équipé d'une épuisette pour récupérer les éventuelles anguilles contenues dans les barges et les relâcher dans le cours d'eau.

2.2.4. Espèces exotiques envahissantes

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Ragondin Frelon asiatique Corbicula sp. Ecrevisse américaine Rat musqué	Non mesurable
Flore	Elodée dense Jussie Laurier palme Robinier faux-accacia	Risque de dispersion pour les EEE aquatiques

2.2.5 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

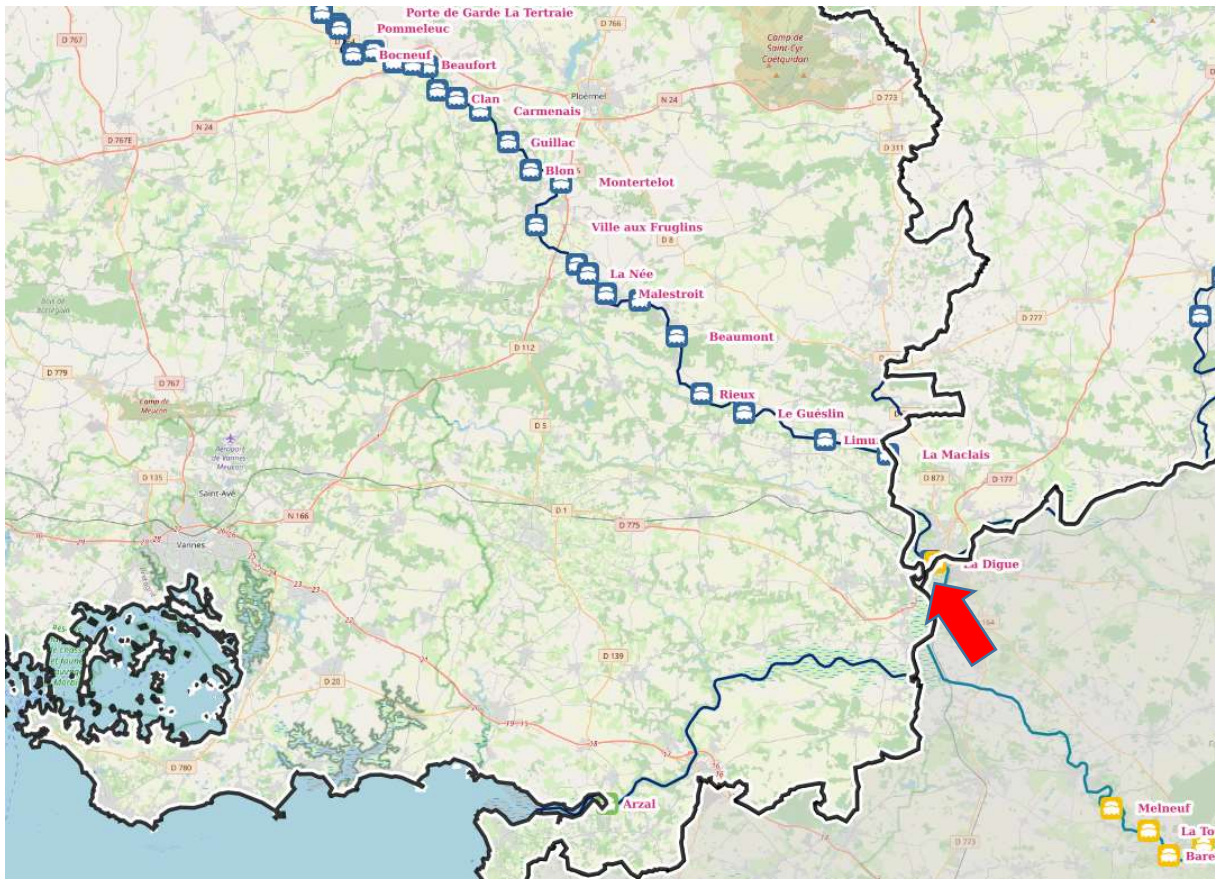
Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel	X	
Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

3- Mesures

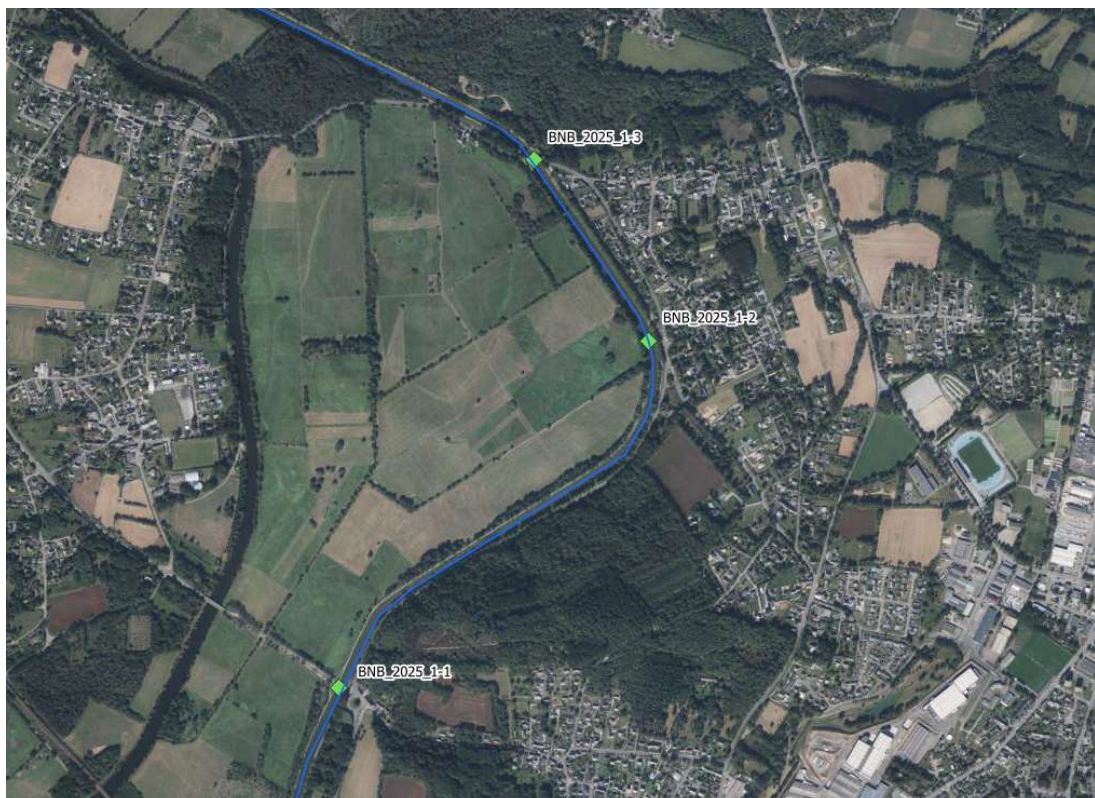
3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement	PGPOD :
Mesures de réduction	Pièce C : Chapitre 5 : Mesures de réduction sur le milieu physique p. 165 à 173 Mesures de réduction sur le milieu naturel p. 174 à 180 Mesures de réduction sur les captages AEP p.173
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I : PLAN LOCALISATION



ANNEXE II – PLAN D'ECHANTILLONAGE



ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES CAMPAGNE 2025

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025				Ref. Région Bretagne		Point 1
 Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau > Prélèvements : ENVIRO-MER						
SEUILS REGLEMENTAIRES				Secteur		ss à Brest
LOI EAU - Arrêté du 9/08/2006	Epandage - Arrêté du 08/01/1998	Critères d'admission des déchets dans les centres de stockage Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 19/12/2012		Date des prélèvements		#####
S1	Epandage	ISDI	ISDND	ISDO	Laboratoire en charge des analyses	Eurofins
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES						
					Matière sèche	% P.B. 69.9
					0,02µm à 2µm (argile)	% 3.86
					2µm à 20µm (limon fin)	% 34.01
					20µm à 63µm (limon grossier)	% 33.46
					63µm à 200µm (sable fin)	% 11.32
					200µm à 2000µm (sable grossier)	% 17.35
					> 2 mm (refus pondéral)	% P.B. 79.9
					Masse volumique	g/cm3 1.74
					Perte au feu à 550°C	% MS 4.96
VALEURS AGRONOMIQUES						
1400		30 000	50 000	100 000	C.O.T. (par oxydation)	mg/kg MS 780
					pH extrait à l'eau	6.7
					Ammonium extrait au KCl (NH4)	mg NH4/L 1.82
					CuI (saccharimétrie) par combustion	mg C/kg M.S. 46000
					Azote Kjeldahl (NTK)	g/kg M.S. 1
					Rapport COT/NTK	46000
					Phosphore (P2O5)	mg/kg MS 2600
MICROPOLLUANTS MINÉRAUX (métaux)						
30	-				- Aluminium	mg/kg MS 19500
2	10				- Arsenic	mg/kg MS 24
150	1000				- Cadmium	mg/kg MS 1
100	1000				- Chrome	mg/kg MS 27.7
50	200				- Cuivre	mg/kg MS 25.9
					- Nickel	mg/kg MS 35.9
					- Phosphore	mg/kg MS 1130
100	800				- Plomb	mg/kg MS 39.3
300	3000				- Zinc	mg/kg MS 206
1	10				- Mercure	mg/kg MS 0.14
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
==> Polychlorobiphényles						
					PCB 28	mg/kg MS <0.0011
					PCB 52	mg/kg MS <0.0011
					PCB 101	mg/kg MS <0.0012
					PCB 118	mg/kg MS <0.0013
					PCB 138	mg/kg MS <0.0013
					PCB 153	mg/kg MS 0.0038
					PCB 180	mg/kg MS <0.0013
0.68	0.8	1	3	1 000	Somme des PCB (7)	mg/kg MS 0.067
==> Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
					Naphtalène	mg/kg MS 0.061
					Fluorène	mg/kg MS 0.027
					Phénanthrène	mg/kg MS 0.053
					Pyrène	mg/kg MS 0.052
					Benzo-(a)-anthracène	mg/kg MS 0.037
					Chrysène	mg/kg MS 0.045
					Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg MS 0.041
					Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS 0.0089
					Acénaphthylène	mg/kg MS 0.0063
					Acénaphthène	mg/kg MS 0.022
					Anthracène	mg/kg MS 0.0055
-	5				Fluoranthène	mg/kg MS 0.066
-	2,5				Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS 0.064
					Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS 0.023
-	2				Benzo(a)pyrène	mg/kg MS 0.052
					Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS 0.035
22.8	-	50	>50 d. Indice HC (C10-C40)		Somme des HAP (16)	mg/kg MS 0.6
AUTRES PARAMETRES SUR BRUT						
		500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS 69.2
					> C10 - C12 inclus	mg/kg MS 0.77
					> C12 - C16 inclus	mg/kg MS 3.22
					> C16 - C20 inclus	mg/kg MS 5.84
					> C20 - C24 inclus	mg/kg MS 5.82
					> C24 - C28 inclus	mg/kg MS 8.21
					> C28 - C32 inclus	mg/kg MS 15.75
					> C32 - C36 inclus	mg/kg MS 25.16
					> C36 - C40 exclus	mg/kg MS 4.42
		6	-	-	- Somme des BTEX	mg/kg MS 0.3
0.5					Calcul du coefficient QSM	0.37
ANALYSES SUR L'ELUAT						
==> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats						
	0.5	2	25		- Arsenic	mg/kg MS <0.100
	20	100	300		- Baryum	mg/kg MS 0.15
	0.04	1	5		- Cadmium	mg/kg MS <0.002
	0.5	10	70		- Chrome total	mg/kg MS <0.10
	2	50	100		- Cuivre	mg/kg MS 3.63
	0.5	10	30		- Molybdène	mg/kg MS 0.46
	0.4	10	40		- Nickel	mg/kg MS <0.100
	0.5	10	50		- Plomb	mg/kg MS <0.100
	0.06	0.7	5		- Antimoine	mg/kg MS <0.01
	0.1	0.5	7		- Sélénium	mg/kg MS <0.01
	4	30	200		- Zinc	mg/kg MS <0.100
	0.01	0.2	2		- Mercure	mg/kg MS <0.001
==> Autres paramètres sur éluat						
	500	800	1 000		- C.O.T.	mg/kg MS 780
	4 000	60 000	100 000		- Fraction soluble	mg/kg MS 9390
	10	150	500		- Fluorures	mg/kg MS <5.00
	800	15 000	25 000		- Chlorures	mg/kg MS 1820
	1 000	20 000	50 000		- Sulfates	mg/kg MS 427.0
	1	3	1 000		- Indice Phénol	mg/kg MS <0.50
ANALYSES SUR L'EAU						
					Matières en suspension	mg/l 8
					Oxygène dissous	mg O2/l 6.9
					Nitrates	mg NO3/l 6.69
					Azote nitrique	mg N-NO3/l 1.51
					Nitrites	mg NO2/l <0.04
					Azote nitreux	mg N-NO2/l <0.01
					Azote (Kjeldahl)	mg N/l <0.5

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux

